

Collège de Médecine de Premier Recours (en collaboration avec la SSMG, la SSMI, la SSP et la FMP)  
soutenu par l'Office fédéral de la santé publique et la FMH



# 8<sup>e</sup> Journée nationale de vaccination contre la grippe, le 4 novembre 2011

Une initiative des Médecins de Premier Recours suisses

Cette année encore, la journée nationale de vaccination contre la grippe doit être considérée comme un événement particulièrement bien visible dans la saison grippale, rappelant la nécessité et le sens de la vaccination contre la grippe. Toutes les personnes qui souhaitent se faire vacciner se souviendront grâce à la journée de vaccination contre la grippe que c'est le dernier moment avant l'hiver pour se faire vacciner contre la grippe saisonnière. C'est la raison pour laquelle les médecins de premier recours proposent, vendredi 4 novembre 2011, une journée d'action de médecine préventive destinée à toutes les personnes qui veulent se faire vacciner avec:

- un accès facile à la vaccination contre la grippe;
- sans rendez-vous et avec un minimum de formalités;
- pour un coût de CHF 25.– (prix indicatif).

La devise «Unis contre la grippe» s'adresse à deux groupes de personnes distincts: au sein du premier groupe, il s'agit de continuer à soutenir l'habitude déjà bien ancrée de se faire vacciner; dans le second, il s'agit de motiver les sujets à se faire vacciner contre la grippe.

La protection contre la grippe doit essentiellement contribuer à réduire la transmission de la maladie à des personnes qui présentent un risque accru de complications (cf. encadré).

**Grippe :  
Protégeons-nous  
ensemble !**



**Journée nationale de vaccination contre la grippe  
4 novembre 2011**



## Les groupes cibles de la vaccination annuelle contre la grippe pour l'automne 2011 «Unis contre la grippe»

- Les personnes qui ont un risque accru de complications; notamment,
  - les personnes à partir de 65 ans,
  - les bébés prématurés à partir de six mois (pour les deux premiers hivers),
  - les femmes enceintes à partir du quatrième mois de grossesse et jusqu'à quatre semaines après l'accouchement,
  - les patients qui présentent des maladies chroniques respiratoires, cardiaques et autres, ainsi que
  - les résidents des maisons de retraite et des maisons médicalisées.
- Toutes les personnes qui ont un contact familial ou professionnel avec des sujets à risque (voir plus haut) ou avec des nourrissons âgés de moins de six mois (c'est-à-dire les membres de la famille, le personnel médical et le personnel de soin ainsi que les collaborateurs des crèches et des garderies).
- En outre: les personnes exposées professionnellement aux porcs, volailles et au gibier.

La vaccination annuelle contre la grippe offre la meilleure protection grippale possible en combinaison avec les mesures d'hygiène correspondantes (se laver les mains, faire attention en éternuant ou en toussant).

## Précision actuelle

La recommandation de vaccination de l'année 2010 reste essentiellement inchangée pour 2011. Une nouveauté concerne cependant les enfants appartenant à un groupe à risque (de l'âge de six mois jusqu'à l'âge de huit ans): il est recommandé de les vacciner avec deux doses (à quatre semaines d'intervalle) dans le cas où la vaccination contre la grippe est faite pour la première fois, ce que l'on appelle «Priming», l'induction de la réponse immunitaire. Les enfants entre l'âge de six mois et trois ans (c'est-à-dire jusqu'au troisième anniversaire) reçoivent à chaque fois une demi-dose de vaccin.

Pour la saison grippale 2011/2012 on dispose comme d'habitude d'un vaccin antigrippal trivalent qui protège contre les trois virus grippaux du sous-type A/H1N1 de 2009, du sous-type A/H3N2, voire du type B. Des vaccins avec et sans adjuvant seront disponibles (ces derniers étant autorisés pour les personnes à partir de 65 ans).

**Informations et matériel**

Sur la page Internet du collège ([www.kollegium.ch](http://www.kollegium.ch), sous «Journée nationale de vaccination contre la grippe»), vous trouverez les documents destinés aux patients, les documents destinés aux médecins, les informations de base et les liens importants. Vous pouvez en outre vous inscrire pour participer en tant que médecin de famille en cliquant sur le bouton «inscription à la liste des cabinets de vaccination» (tout au fond de la page d'accueil).

L'Office fédéral de la santé publique, OFSP, propose des informations approfondies disponibles sur les sites [www.influenza.admin.ch](http://www.influenza.admin.ch) et [www.uniscontrelagrippe.ch](http://www.uniscontrelagrippe.ch). Aux adresses mentionnées ci-dessous, il est possible de commander des affiches pour le cabinet, du matériel d'information destiné au public (nouveaux documents également pour la femme enceinte) ainsi que pour le personnel de santé.

**Contacts et adresses pour de plus amples informations**

*Collège de Médecine de Premier Recours CMPR*  
[www.kollegium.ch](http://www.kollegium.ch); Dagmar Sutz, coordinatrice du CMPR pour la journée de vaccination contre la grippe, [dagmar.sutz@kollegium.ch](mailto:dagmar.sutz@kollegium.ch); Fabian Egli, co-coordonateur, [fabian.egli@kollegium.ch](mailto:fabian.egli@kollegium.ch), Landhausweg 26, 3007 Bern, Tél. 031 370 06 70/74, Fax 031 370 06 79.

*Office fédéral de la santé publique*  
[www.influenza.admin.ch](http://www.influenza.admin.ch), [www.uniscontrelagrippe.ch](http://www.uniscontrelagrippe.ch). Pour toute commande de matériel d'information : OFCL, distribution des publications, 3003 Berne, Fax: 031 325 50 58, [verkauf.zivil@bbl.admin.ch](mailto:verkauf.zivil@bbl.admin.ch); bulletin d'informations générales (311.295.f), flyer pour les femmes enceintes (311.294.f), factsheet (311.280.f), bulletin d'informations pour les spécialistes (311.297.f), affiche double face A3 (311.298.f).

## Examen de spécialiste pour l'obtention du titre de spécialiste FMH en médecine générale




Conformément au programme de formation postgraduée et à la décision du Comité central de la FMH du 3 février 1999, la réussite de l'examen de spécialiste est une condition requise pour les candidats au titre FMH en médecine générale qui ont terminé leur formation postgraduée après le 31 décembre 2001. Il est recommandé de passer l'examen de spécialiste au plus tôt durant la dernière année de la formation postgraduée réglementaire (art. 22 RFP).

Une journée d'information pour la préparation à l'examen est organisé depuis 2004.

L'examen de spécialiste sera organisé la dernière fois sous cette forme en 2012.

**Partie écrite théorique**

Vérification des connaissances dans le domaine de la médecine générale à l'aide d'un examen constitué de questions demandant des réponses courtes.

**Lieu:** Auditoire Ettore Rossi, Clinique pédiatrique, Hôpital de l'Île, Berne.

**Date:** Le jeudi 3 mai 2012, de 10 h 00 à 13 h 00.

Seuls les titulaires d'un diplôme fédéral de médecin et d'un diplôme de médecin étranger reconnu sont admis à l'examen de spécialiste. (Copie du diplôme de médecin et, le cas échéant, confirmation de la reconnaissance par l'OFSP.)

**Examen oral pratique**

Appréciation des aptitudes importantes pour le domaine de la médecine générale: le candidat est observé pendant une consultation de médecine générale.

**Lieu:** Organisation de manière décentralisée dans des cabinets de médecine générale.

**Date:** Dans l'année suivant l'examen écrit.

**Taxe d'examen**

La SSMG prélève une taxe d'examen de Fr. 1350.- pour l'ensemble des deux examens.

**Inscription**

Les formulaires d'inscription peuvent être obtenues à l'adresse suivante:

Secrétariat SSMG, Mme L. Schneider  
 Oberplattenstrasse 73  
 9620 Lichtensteig  
 tél. 071 988 66 40  
 fax 071 988 66 41  
 e-mail: [info@sgam.ch](mailto:info@sgam.ch)

Délai d'inscription pour l'examen: 15 janvier 2012

**Journée d'information et de préparation**

Le jeudi, 2 février 2012 à Lausanne  
 Frais Fr. 60.—

Inscription journée d'information : jusqu'au 15 décembre 2011 auprès du Secrétariat SSMG.